

Les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics



**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ
ET COMBATTRE LES
DISCRIMINATIONS DANS
L'EMPLOI, LE LOGEMENT,
L'ÉDUCATION...**



Le "Défenseur des droits" informe les différents publics qu'ils peuvent recevoir des compétences et de l'appui de cette Institution pour :

- Préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics,
- Défendre les droits de l'enfant,
- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité,
- Veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité constituent les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

**DÉFENDRE
ET PROMOUVOIR
L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR
ET LES DROITS
DE L'ENFANT**



Le réseau des 400 délégués du Défenseur des droits présents en métropole et outre-mer dans plus de 600 points d'accueils reçoivent, informent, orientent le public et traitent directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises.

Leurs coordonnées et leurs lieux de permanence sont disponibles sur le site: www.defenseurdesdroits.fr.

